

Compte rendu Plénière février 2012

Membre du Bureau présents : Titi, Gilles Chacal, Jean-Marc, Jacky

Nombre de participants : 20

Début de la réunion : 20h50

Ordre du jour :

1. **Mesures sécurité routière**
2. **Manif 24/03/12 et 25/03/12**
3. **Contrôle technique (Honda)**
4. **Actions locale**
5. **Agenda**
6. **Bastille**

Mesures sécurité routière :

Décret du 3/01/12

(JORF n° 0003 du 4/1/12 page 117 texte n° 3 décret n° 2012-3 du 3/1/12)

Le BN a déposé un recours au conseil d'état, cette procédure a pour but de dénoncer le caractère discriminatoire des mesures du décret.

Un constructeur d'avertisseurs de radars à également déposé un référé sur l'interdiction qui est faite. (Décret: interdire la détention, le transport et l'usage des « avertisseurs de radars », interdiction sanctionnée d'une amende de 1 500 € et d'un retrait de six points du permis)

Les constructeurs ont motivé leur défense en se basant sur le fait que l'emplacement des radars est connu de tous puisque signalés par des panneaux, il est donc impensable d'interdire les avertisseurs.

Toutes ces mesures doivent nous amener à planifier des actions pour les manifs du 24/03 et du 25/03.



Concernant les actions coup de poing qui sont très compliquées à mettre en place dans la mesure où elles doivent être par nature très confidentielles, il est donc difficile de contacter des participants sans réveiller de leur sieste nos chers amis en bleu.

Concernant les manifs de mars :

La manif de l'île de France a été programmée le 25 dans la mesure où la province manifesterait le 24 et beaucoup d'antennes ont exprimé le désir de monter manifester le 25 à Paris.

Contrôle Technique (suite)

Après l'affaire Dekra du salon du 2 RM à Paris, Honda y a été de sa petite musique, Moto Mag a réussi à se procurer une note interne d'Honda France, qui demande à ses Concessionnaires de mettre tout en place afin d'organiser les futurs CT via Dag Moto.

						 Division Motos		
Direction Générale	Développement Réseau	Ventes	Administration des Ventes	Racing	Marketing Presse	Service Après-Vente	Formation & Promotion	Pièces de Rechange & Accessoires
Circulaire n° PR 02 2012						Contact : P. Barbat		

OBJET : CENTRE CONTROLE TECHNIQUE

Marne-La-Vallée, le 11/01/2012

Madame, Monsieur et Cher(e) Concessionnaire,

Pour faire suite à la Convention de novembre dernier lors de laquelle nous vous avons expliqué l'opportunité de mise en place d'un Centre de Contrôle Technique dit Auxiliaire, nous vous invitons par la présente, à prendre rendez vous sans plus tarder avec :
 Thibault Flester, consultant Motosur afin d'en étudier la faisabilité technique, économique, réglementaire et commerciale.

Coordonnées Mail : [REDACTED]
Téléphone portable : [REDACTED]

Bien qu'à ce jour, le décret ainsi que l'arrêté ministériel rendant obligatoire le Contrôle Technique cyclomoteur soient toujours bloqués sur le bureau du premier ministre, il est important pour vous de mettre à profit ce temps de latence pour en étudier les opportunités.

En effet, nous vous rappelons que la loi autorise un Concessionnaire à exploiter

- soit un centre de CT dit principal, dans ce cas, vous investissez dans une structure juridique, financière et immobilière totalement indépendante à votre concession,
- soit, et c'est là que vous avez une belle carte à jouer, vous dédiez une partie de votre concession pour proposer un centre de CT dit auxiliaire.

Dans ce cas, pour vous, les contraintes deviennent faibles puisque le contrôleur s'engage à ne pas réaliser les deux opérations : CT et réparations.

La surface minimum à consacrer n'est que de 8 mètres par 4 pour un investissement en matériel de contrôle estimé à moins de 20 000 €.

Le marché du Cyclomoteur représente tout de même un potentiel de 850 000 CT par an. Nous vous rappelons que nous revenons dans ce marché avec le Vision 50 et que d'autres 50 cc verront le jour dans un futur proche.

Et, bien que le seuil de rentabilité pour un centre auxiliaire puisse peut être vous sembler élevé à court terme au regard de l'investissement, vous devez anticiper l'avenir avec l'éventualité de l'arrivée du CT moto toutes cylindrées.

C'est donc maintenant que nous vous invitons à évaluer l'opportunité et à investir dans ce marché du CT car il vous permettra de générer du trafic additionnel dans vos concessions, d'augmenter votre activité atelier et de capter les clients VO.

Confiant de tout l'intérêt que vous saurez porter à ce nouvel enjeu, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Concessionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.



Christophe DECULTOT
 General Manager



Pascal BARBAT
 Senior Manager Département Après -Vente



Après cette publication et à la demande d'Honda France, Moto Mag a accepté de donner un droit de réponse à Honda France, dont voici la teneur.

« Nous faisons suite à la publication le 18 janvier 2012 sur le site Motomag.com d'un article sur le thème du contrôle technique. Nous souhaitons clarifier la position de Honda France sur l'éventuelle mise en place du contrôle technique pour les cyclomoteurs (deux-roues motorisés de moins de 50 cm³).

Tout d'abord, la circulaire servant de point d'appui à l'article est un document interne destiné uniquement au réseau de concessionnaires Honda dans un cadre purement informatif. Extraite de son contexte son interprétation devient trompeuse.

Honda France n'a jamais pris position ni œuvré en faveur de la mise en application du contrôle technique.

Il s'agit d'un projet de loi dont la décision appartient exclusivement au législateur.

Dans l'éventualité de la confirmation de ce décret, un réseau de contrôle technique serait constitué et il ne nous paraît pas anormal que des professionnels du deux-roues puissent y être associés.

Le rôle de Honda France est d'informer ses concessionnaires des possibles évolutions de la législation qui encadre notre industrie. C'est dans ce contexte que cette circulaire interne a été rédigée.

Les concessionnaires moto sont des acteurs majeurs sur le marché. À ce titre nous les invitons à comprendre les enjeux et étudier, s'ils le souhaitent, les modalités de mise en place. Hors contexte, nous comprenons que certaines formulations à caractère commercial dans cette circulaire interne puissent interpeller.

Nous regrettons que cette circulaire ait été publiée et commentée sans interroger Honda France au préalable. Nous le réitérons : Honda France n'a jamais pris position ou œuvré en faveur de la mise en application du contrôle technique.

Nous sommes particulièrement touchés par certaines réactions que nous regrettons sincèrement. »

Christophe Decultot, General Manager Honda France

L'avis de Moto Magazine

Honda qualifie ici notre interprétation de trompeuse. Pour nous elle est seulement... différente. D'une part, la circulaire ne se limite pas à « l'éventuelle mise en place du contrôle technique pour les cyclomoteurs », elle évoque clairement en fin de texte le contrôle technique moto. Par ailleurs, la note interne que Honda qualifie « d'information » nous apparaît plutôt comme un véritable mode d'emploi pour l'installation d'une unité de contrôle.

Enfin, nous avons supprimé en tête du texte la notion de « droit de réponse » (conservée sur d'autres sites), notion rigoureusement encadrée sur le plan légal. Cette réponse est en effet le retour d'une invitation à réagir de notre part au constructeur.

Les motards apprécieront et la Ffmc restera vigilante sur les suites à donner.

Actions Locales

Actions auprès de la Mairie de Paris concernant les zones Zapa, nous sommes en attente d'un RDV avec Monsieur moto de la Mairie de Paris (Julien Flagueil), les informations recueillis lors de ce RDV seront remontées au BN, voir sujet déjà traité dans les plénières précédentes.

Nous devons également demander à Julien Flagueil des précisions sur l'aménagement de la place de la République et (l'oubli) de places de parking pour les 2 RM.

Couverture A6b

Lors de notre rencontre avec le Maire du Kremlin Bicêtre, nous lui apporterons une série de propositions afin de sécuriser le site.

Agenda dates à retenir

Le Dimanche 19/02/12 évènement biannuel conseil de région île de France, qui sera organisé par l'antenne Ffmc 78 et qui se tiendra à Epône, compte rendu vous sera fait lors de la plénière de Mars.

Le samedi 18/02/12, à Clichy, un réalisateur prépare une expo sur la moto et souhaiterait faire un court métrage, nous avons besoin de figurants, (10 motos), lieu de RDV la maison du Peuple à Clichy La Garenne, voir Chacal pour la participation.

Le dimanche 11/03/12, l'association « toutes en moto » organise des manifs à Paris, Marseille, Lyon, bordeaux, et Lille à l'occasion de la journée de la femme, la Ffmc est partenaire depuis la création et s'associera à ces manifs après quelques discussions sur les critères de participation et d'organisation qui doivent être discutés avec les organisatrices.

Le dimanche 1/04/12, Organisation de l'assemblée générale annuelle Ffmc Ppc à Montreuil dans les locaux de Moto Mag.

Accueil petit déjeuner 9h30, début de la réunion 10h00 fin de la réunion aux alentours de 13h30, possibilité de barbecue.

Petit rappel tout le monde peut participer aux débats, en revanche pour avoir le droit de voter il faut être à jour de ses cotisations.

Bastille

A suivre...



Dernier point, nous souhaitons relancer les ERJ, nous avons pour ce faire un agrément de l'éducation nationale et des militants formés, il est impératif de faire le tour des collèges afin de mettre en place d'éventuelles interventions.

Nous souhaiterions faire 3 ou 4 sessions cette année.

Fin de la réunion 23h00

Prochaine plénière jeudi 1/03/12

Jacky